

CONTEXTE

La commune de LOCMARIAQUER à engager une réflexion sur la modernisation partielle du port, propriété du conseil général dont la gestion et l'exploitation est municipale depuis 1984, pour une durée de 50 ans,

Dans ce contexte la commune a confié (après appel à concurrence) un mandat d'études et réalisation à EADM (Espace, Aménagement et Développement du Morbihan – Société d'Economie Mixte du département) pour piloter l'ensemble de cette opération, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés (après consultation).

Les objectifs demandés par le maître d'ouvrage dans le cadre de cet aménagement sont :

- Renforcement de la sécurité des usagers et amélioration de la gestion des accès.
- Augmentation du nombre de mouillages au sein de la concession portuaire et organisation
- Mise en place d'infrastructures flottantes pour offrir aux plaisanciers un niveau d'accueil supérieur et permettre l'accostage des vedettes à passagers au cœur du bourg.
- Renforcement de l'interface ville/port

Le cadre juridique de cette opération se situe à l'intérieur de la concession, inscrite en Uip du POS de la commune.

CARACTERISTIQUES ET EQUIPEMENTS EXISTANTS

La cale du Guilvin :

Cet équipement est l'unique cale de mise à l'eau accessible à toute heure de marée. S'y côtoient les activités des professionnels, des plaisanciers et les vedettes des compagnies de navigation touristique.

Cette cale sert aussi d'embarcadère pour environ 80 000 passagers/an désirant visiter le golfe du Morbihan.

Cette cale est équipée d'un poste d'avitaillement, géré par le gérant du commerce situé à proximité de l'embarcadère, ainsi qu'une borne électrique et d'un point d'eau.

Mouillages du port :

A ce jour la concession comporte 230 mouillages à évitage.

Une partie des mouillages a déjà fait l'objet d'aménagement qu'il convient encore d'améliorer pour optimiser les capacités d'accueil.

Coté Golfe le littoral de Locmariaquer est gestionnaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), délivrée par les services de l'Etat.

Cale du bourg :

Cette cale ne possède aucun équipement spécifique.

L'accueil des plaisanciers se fait par la place Dariorigum, au bureau du port.

PRESENTATION DU PROJET DE MODERNISATION DU PORT

A l'issue de la phase pré opérationnel menée durant l'année 2009 et début 2010 avec les différents bureaux d'études spécialisés (maitrise d'œuvre, courantologie, agitation, réglementaire...), l'élaboration d'un avant projet a été approuvé par le maitre d'ouvrage.

Le projet sera décomposé sur les 3 sites :

- Cale de Guilvin
- Réorganisation des mouillages du port
- Création d'équipement portuaire à la cale du bourg.

La cale du Guilvin :

L'objectif est de réaliser un élargissement de la cale pour optimiser la sécurité des professionnels, plaisanciers... lors des différentes mises à l'eau des bateaux et d'organiser la gestion des accès sur la partie « terre plein » pour l'accès de cale de mise à l'eau.

Cette extension sera réalisée sur le DPM, pour une surface de 370 m².

Mise en place d'une borne d'alimentation en eau et électricité ainsi que la signalétique.

Les caractéristiques techniques retenues sont les suivantes :

- Elargissement cale – pente 15%, largeur minimale 6m, Longueur plan horizontal 16 m, Longueur plan incliné 28,5. L'élargissement sera constitué d'un enrochement avec réutilisation des matériaux du site.
- Rampe d'accès technique – Pente 15%, Largeur 3M, Longueur plan incliné 12.
- Mise en place d'un système par badge pour la gestion des accès, avec mise en place de bornes escamotables en face du bar coté rue du Guilvin
- Mise en place d'une borne mixte eau potable/électricité
- Mise en place d'un ponton d'attente echouable sur la nouvelle cale.

La cale du Bourg :

Au niveau de la cale du bourg, il sera mis en place des pontons brise clapots, pontons, passerelles, catways...à échouage.

Cet équipement portuaire sera maintenu par des pieux tubes de guidages.

Une séparation mise en place sur le ponton d'accès aux postes d'accostage sera prévue, pour permettre de « dissocier » les flux passagers et plaisanciers.

Les résultats des études de courantologie et d'agitation ont permis d'affiner la solution technique optimale envisageable sur le site. Les brises clapots seront positionnées de façon à protéger les nouvelles installations vis-à-vis des houles produites par les vents de direction Nord et Est-Sud-Est.

Les contraintes bathymétriques et les limites de la concession portuaire imposent d'installer les postes d'accostage le plus proche possible du chenal existant (actuellement peu exploité).

Au vue de la pratique de la plaisance dans le port de Locmariaquer, il sera mis en place une borne mixte Eau potable/électricité sur le quai.

Cet équipement s'accompagnera à terre, d'un équipement sanitaire et de collectes des déchets.

Réorganisation des mouillages :

L'objectif de la réorganisation des mouillages dans le port, est de passer de 230 à 288 emplacements (sur pontons et corps morts).

Pour être en cohérence avec le SMVM (document opposable), il sera nécessaire de diminuer le nombre d'AOT autorisé à la commune, dans le golfe.

Les besoins suivants ont été pris en compte :

- Séparation des bateaux par type en fonction de leurs comportements vis-à-vis du vent et courant.
- Maintien d'une zone privilégiée pour les professionnels
- Mise en place de chenaux d'accès aux nouvelles zones identifiées.
- Mise n place d'anneaux d'attente en eau à toute marée.
- Adaptation de la zone d'évitage pour les vedettes à passagers au Guilvin.

Les bouées communales sur les chaines mères seront conservées. De nouvelles bouées communales seront implantées coté chenal.